Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Vienne

en Limousin et Poitou-Charentes

REGION LIMOUSIN

RÉGION Poitou Charentes
La Dynamique Humaniste

Le mot du Président

Les résultats favorables de l'étude menée par le cabinet de conseils NICAYA ainsi que la réunion des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 11 mars dernier marquent un nouvel élan dans l'élaboration du SAGE du bassin de la Vienne.

Le territoire concerné par ce projet, du plateau de Millevaches au Châtellerauldais, recèle une véritable richesse : l'eau. Il est essentiel qu'aujourd'hui les usagers (industriels, agriculteurs, touristes, riverains, consommateurs...) prennent conscience de la valeur du patrimoine aquatique existant. Les acteurs locaux pourront alors valoriser et préserver cette ressource afin d'en bénéficier pleinement.

Pour atteindre au mieux cet objectif, les membres de la CLE ont approuvé la démarche proposée par le cabinet NICAYA qui s'appuie sur un constat simple et limpide : "sur le bassin de la Vienne, culturellement et économiquement, l'eau peut redevenir la force motrice du développement durable".

Dans un premier temps, la priorité sera de faire émerger des idées et projets de terrain par l'intermédiaire de quatre groupes de travail constitués en fonction d'un découpage géographique du bassin. Je souhaite que les réunions qui en découlent soient fructueuses, riches d'échanges et qu'elles contribuent à dessiner un projet pour le bassin de la Vienne.

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Vienne

Robert SAVY

L'intérêt du SAGE Vienne est confirmé

A la demande des Régions Limousin et Poitou-Charentes, de la DIREN et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, une étude sur les conditions de relance du SAGE Vienne a été lancée. Le cabinet de conseils NICAYA et la Société du Canal de Provence (SCP) ont mené à bien cette étude entre juillet 2001 et mars 2002. L'approche de ces deux sociétés a été complémentaire.

NICAYA s'est concentré sur une approche de terrain en auditionnant des acteurs de l'eau, tandis que la SCP a réalisé une remise à jour des données techniques sur le bassin.

Cette étude a confirmé que, sur ce territoire, l'eau peut être considérée comme une force motrice du développement. Le SAGE serait alors un moyen d'harmoniser les projets de préservation et de mise en valeur de la ressource aquatique sur l'ensemble du bassin de la Vienne.

Evolution des principaux enjeux

Les actions majeures réalisées

Les problématiques initiales du SAGE sont aujourd'hui en voie de résolution. Les sécheresses de 1989 à 1991 avaient mis en relief les difficultés liées aux prélèvements en eau agricoles sur le cours aval de la Vienne ainsi que les faibles niveaux de traitement des pollutions d'origine domestique et industrielle.

Cette prise de conscience avait alors mobilisé l'ensemble des usagers et acteurs du bassin, notamment au travers des deux interventions suivantes :

- La mise en place du Plan d'Action Renforcée en 1992 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le PAR a permis d'accélérer la réalisation d'équipements de dépollution domestique et industrielle dans les secteurs où les constats étaient en fort décalage avec les objectifs de qualité attendus.
- L'institution d'un soutien d'étiage lors de la mise en service de la centrale nucléaire de Civaux. Le soutien d'étiage consiste à maintenir un débit minimal dans la rivière par un système de réserve d'eau maximale au début de l'été. Cette démarche a abouti, entre autres, à assurer un certain débit pour l'agriculture en aval et à développer les sports d'eaux vives à l'amont.

Amélioration de la qualité de l'eau

A ces deux actions majeures des évènements ou situations connexes sont venus s'ajouter cette dernière décennie. Citons l'effacement du barrage de Maisons Rouges directement à l'aval de la confluence Vienne / Creuse ou encore le maintien du niveau des prélèvements en eau agricole sur le cours aval de la Vienne pendant. De ce fait, les niveaux de qualité et quantité de la Vienne se sont améliorés.

Le SAGE, un cadre structurant pour les problématiques restées en suspens

Cette amélioration étant actée, les progrès doivent encore être encouragés et développés.

De plus, une série de questions reste en suspens : la qualité et la quantité de l'eau potable, l'entretien des cours d'eau, la gestion des déchets flottants sur l'ensemble du bassin, la gestion de la qualité sur les têtes de bassin, les étangs du Limousin, les passes à poissons des ouvrages hydroélectriques, la continuité des parcours migratoires, le développement de sports d'eaux vives, …

Ces points potentiellement générateurs de conflits d'usages, bénéficient souvent d'un cadre informel de concertation et de négociation. La CLE peut en fournir le cadre structurant et ainsi initier des projets cohérents de préservation et de mise en valeur du patrimoine aquatique.

Une stratégie adaptée au SAGE de la Vienne

Une démarche en quatre phases adoptée par la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie à l'Hôtel de Région Limousin le 11 mars dernier. L'objet principal de la séance a été l'adoption de la démarche issue des conclusions de l'étude menée par NICAYA. La procédure prend en compte les particularités du bassin de la Vienne, elle est donc adaptée à l'élaboration d'un SAGE sur ce territoire.

La démarche retenue comprend les quatre étapes suivantes :

- *Etape 1* : Émergence de la valeur du patrimoine aquatique et évaluation des conditions de préservation de cette richesse
- *Etape 2* : Appropriation commune d'une connaissance des enjeux, des besoins et des contraintes de gestion du bassin
- *Etape 3* : Définition de scénarii
- *Etape 4* : Élaboration finale du SAGE Vienne

Première étape : se rapprocher du terrain par l'intermédiaire de groupes de travail géographiques

Au cours de la première étape un contact direct avec le terrain est nécessaire. Afin de disposer d' une échelle appropriée, le bassin de la Vienne a été "découpé" en quatre secteurs (cf. carte) donnant ainsi naissance à quatre groupes géographiques (cf. encadré). Le découpage reste bien entendu virtuel : aux réunions des différents groupes de travail succéderont des séances de mise en commun. La concertation et la conciliation au cœur des principes d'un SAGE seront ainsi préservées sur l'ensemble du bassin.

Au cours des débats, tous les membres des groupes de travail auront pour mission de mettre en avant leurs idées relatives à la valorisation et la préservation de la ressource aquatique. C'est ainsi qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, projet global et cohérent, pourra voir le jour sur le bassin de la Vienne.

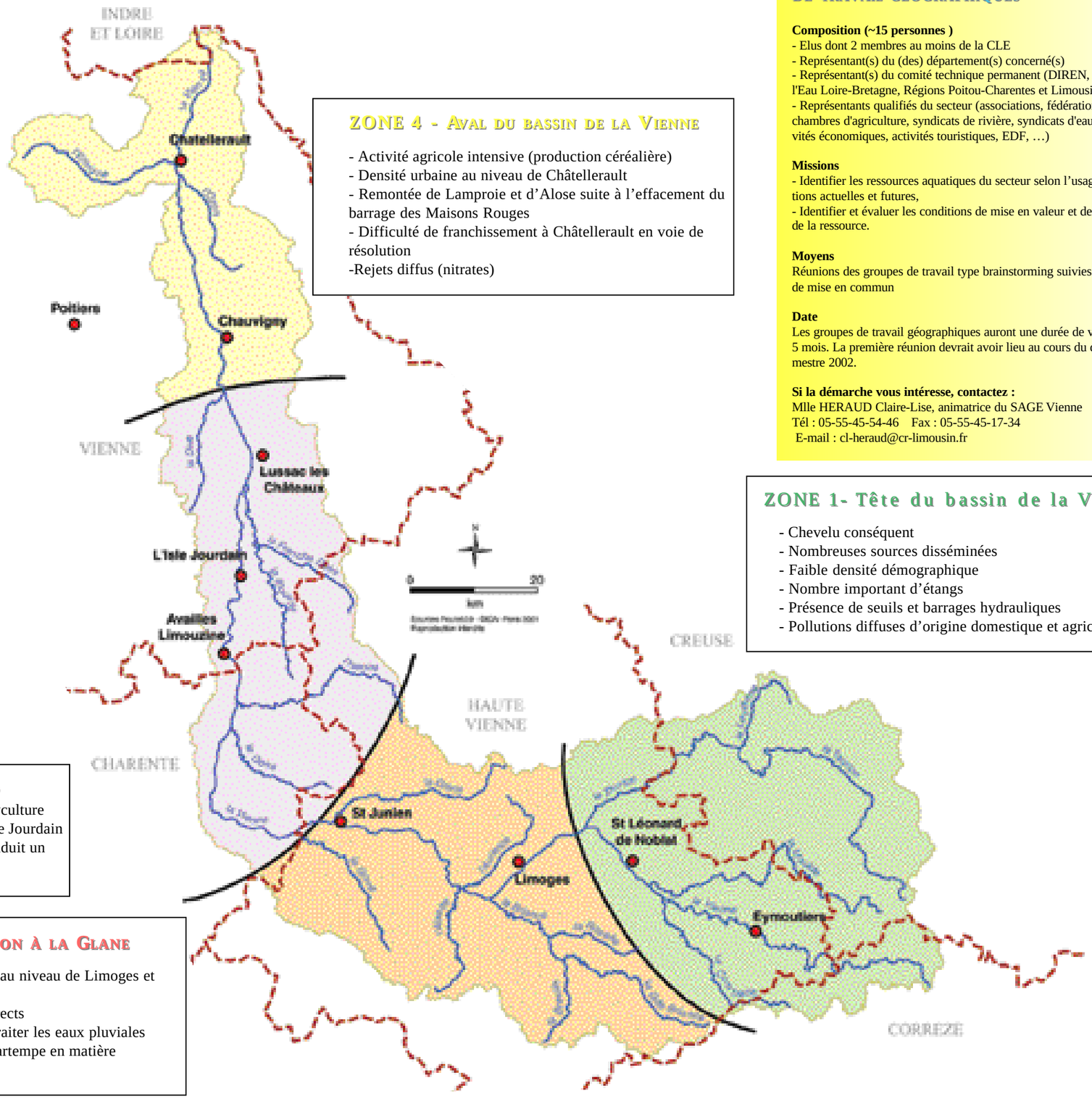

ZONE 4 - Aval du bassin de la Vienne

- Activité agricole intensive (production céréalière)
- Densité urbaine au niveau de Châtellerault
- Remontée de Lamproie et d'Alose suite à l'effacement du barrage des Maisons Rouges
- Difficulté de franchissement à Châtellerault en voie de résolution
-Rejets diffus (nitrates)

ZONE 3 - De la Gorre la Dive

- Agriculture extensive d'élevage (ovins) et de polyculture
- Centrales de Chardes, la Roche et Jousseau à l'Isle Jourdain
- Présence de la centrale nucléaire de Civaux qui induit un soutien d'étiage

ZONE 2 - Du Taurion à la Glane

- Densité urbaine et industrielle au niveau de Limoges et Saint-Junien
- Rejets polluants directs et indirects
- Insuffisance de moyens pour traiter les eaux pluviales
- Dépendance du bassin de la Gartempe en matière d'Alimentation en Eau Potable

Caractéristiques des groupes de travail géographiques

Composition (~15 personnes)
- Elus dont 2 membres au moins de la CLE
- Représentant(s) du (des) département(s) concerné(s)
- Représentant(s) du comité technique permanent (DIREN, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Régions Poitou-Charentes et Limousin)
- Représentants qualifiés du secteur (associations, fédérations de pêche, chambres d'agriculture, syndicats de rivière, syndicats d'eau potable, activités économiques, activités touristiques, EDF, …)

Missions
- Identifier les ressources aquatiques du secteur selon l'usage des fonctions actuelles et futures,
- Identifier et évaluer les conditions de mise en valeur et de préservation de la ressource.

Moyens
Réunions des groupes de travail type brainstorming suivies de réunions de mise en commun

Date
Les groupes de travail géographiques auront une durée de vie d'environ 5 mois. La première réunion devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2002.

Si la démarche vous intéresse, contactez :
Mlle HERAUD Claire-Lise, animatrice du SAGE Vienne
Tél : 05-55-45-54-46 Fax : 05-55-45-17-34
E-mail : cl-heraud@cr-limousin.fr

ZONE 1- Tête du bassin de la Vienne

- Chevelu conséquent
- Nombreuses sources disséminées
- Faible densité démographique
- Nombre important d'étangs
- Présence de seuils et barrages hydrauliques
- Pollutions diffuses d'origine domestique et agricole

Le point sur le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne

Pour assister la Commission Locale de l'Eau dans sa mission, un bureau de la CLE a été mis en place. Il a la charge de suivre l'avancement des travaux concernant le SAGE et de préparer les séances plénières. La CLE peut également lui déléguer certaines de ses attributions.
Suite aux élections de mars 2001, le bureau de la CLE a connu d'importantes modifications, notamment au sein du collège des élus. La liste des membres actualisée est rappelée ci-après.
Par ailleurs, au cours de la dernière réunion de la CLE, M. Jean DANIEL, Vice-Président de la Région Limousin et M. Jean TOURET, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, ont été nommés Vice-Présidents du bureau de la CLE. Conscients de l'importance de l'élaboration d'un SAGE sur leur territoire et forts de leur nouveau rôle, ils pourront ainsi renforcer le portage politique local.

Questions à Jean DANIEL, Premier Vice-Président délégué du bureau de la CLE

Quel est, selon vous, le rôle des élus dans l'élaboration d'un SAGE ?

Le rôle des élus est essentiel dans l'élaboration et l'aboutissement d'un SAGE. Ils sont tout d'abord les "centralisateurs" de toutes les problématiques locales qui concernent l'eau, qu'elles soient d'épuration, de distribution et de tous les usages en général. Ils doivent donc être à la fois des représentants, des usagers ainsi que des pilotes efficaces et dynamiques de la concertation qui permettra à chaque acteur local de se retrouver dans son SAGE.

Concrètement, que peut apporter un SAGE sur le bassin de la Vienne ?

On ne peut pas préjuger du résultat de la concertation, mais on sent bien que vraisemblablement le SAGE s'appuiera sur un projet de développement pour ce bassin. Aussi, afin que le futur projet "Eau force motrice de notre développement" soit viable à moyen et long terme, des préconisations du SAGE Vienne planifieront assurément les actions en matière de résorption des pollutions diffuses, de rétablissement de la circulation de l'eau, de qualité d'eau brute, de restauration des lits et des berges …
Mais attendons la copie de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Dans quels délais pouvons nous envisager l'écriture du SAGE ?

Le plus tôt possible (n'oublions pas le projet de majoration des taux d'aide par les agences dans les périmètres de SAGE pour des opérations prioritaires), mais attention à ne pas faire de la concertation à la "va vite".
Il faut donc prendre le temps de faire travailler ensemble les élus, les acteurs locaux, les techniciens et les experts, "allier démocratie et efficacité". Ce principe de travail pourrait nous acheminer vers une première écriture du SAGE Vienne en 2004. Des actions devraient alors pouvoir suivre rapidement cette planification, et c'est bien ce que nos concitoyens attendent …

Jean TOURET, deuxième Vice-Président du bureau de la CLE

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin de la Vienne me paraît une bonne chose. Toutes les occasions d'échanger et de se mettre d'accord sur des règles d'usage de l'eau et sur une ambition collective pour cette belle vallée sont à saisir. Sur l'eau comme sur d'autres thèmes majeurs des politiques régionales, nous essayons en Poitou-Charentes de pratiquer aussi souvent que possible la concertation et le travail en commun.

La gestion de l'eau est aujourd'hui un thème majeur de société, et Poitou-Charentes connaît une situation parfois difficile en la matière. Les enjeux autour de la préservation de cette ressource vitale et de son utilisation pour les principaux usages sont importants et complexes à prendre en compte. La Vallée de la Vienne, heureusement, paraît un peu épargnée par les tensions et les problèmes de gestion de la ressource. Pour autant, elle présente des facettes très diverses : ainsi, en Poitou-Charentes, on rencontre d'abord des zones d'élevage, bocagères puis en aval, des zones de grandes cultures très dégagées. L'allure de la Vienne en Limousin est encore très différente, mais en se rapprochant de la Charente, on remarque des similitudes de territoire qui font oublier les frontières administratives.

Dans le cadre du SAGE de la Vienne, le rôle d'un élu local et régional est, à mon sens, d'assurer l'interface entre le terrain et ses réalités, et la réflexion stratégique qui donnera une unité à la vallée et les moyens de la mettre en valeur.

Composition du bureau de la Commission Locale de l'Eau

Président
Robert SAVY - *Président du Conseil Régional Limousin*

Premier Vice-Président Délégué
Jean DANIEL - *Conseil Régional Limousin*

Deuxième Vice-Président
Jean TOURET - *Conseil Régional Poitou-Charentes*

Secrétaire du collège des usagers
Jean-Pierre AUDY - *CRCI Limousin Poitou-Charentes*

Représentant du collège des élus

Jean-Pierre JARRY - *Conseil Général de la Vienne*
Suppléant : Michel BURLOT - *Conseil Général de la Vienne*

Bernard DELAGE - *Conseil Général de la Haute-Vienne*
Suppléant : Roland MAZOIN - *Conseil Général de la Haute-Vienne*

Alain RODET - *Mairie de Limoges (87)*
Suppléant : Jean-Louis DUTRIAT - *Conseil Général de la Charente*

Joël TONDUSSON - *Mairie de Châtellerault (86)*
Suppléant Jean-Claude CUBAUD - *Mairie de l'Isle Jourdain (86)*

Patrick SERPEAU - *Conseil Régional du Centre*
Suppléant : Daniel NOUAILLE - *Mairie d'Aixe sur Vienne (87)*

Armand TERRACOL - *Mairie de Viam (19)*
Suppléant : Sylvain GAUTHIER - *Mairie de Saint Cyr (87)*

Pierre DESROZIER - *Mairie de Gentioux-Pigerolles (23)*
Suppléant : Pierre ALLARD - *Mairie de Saint-Junien (87)*

Représentants du Collège des usagers

Bernard DELAUMENIE - *Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique*
Suppléante : Geneviève ALBERT-ROULHAC - *Comité Régional du Tourisme en Limousin*

Charles DUCOURET ou son représentant - *Associations des Riverains, Industriels et Exploitants d'Etablissement Classé*
Suppléant : Frédéric NOUGAREDE - Centre Anjou-Tourraine de la SAUR

Bernard GOUPY - *Chambre Régionale Agriculture Limousin*
Suppléant : Laurent SOURRISSEAU ou son représentant - *Association départementale des irriguants de la Vienne*

Jean-Jacques RULMONT - *UDAF de la Haute-Vienne*
Suppléant : Jean-Claude LOUVET - *UDAF de la Haute-Vienne*

Jean-Claude BOLLINGER ou son représentant - *Limousin Nature Environnement*
Suppléante : Brigitte DE BOYSSON ou son représentant - *Association des riverains de la Vienne*

Représentants du Collège de l'Etat et des Etablissements publics

Eric PETITPIERRE ou son représentant - *GEH Limoges d'EDF*
Jean-Louis BESEME ou son représentant - *Agence de l'Eau Loire-Bretagne*
Marc VERNHES ou son représentant - *Préfecture de la Haute-Vienne*
Denis CLEMENT ou son représentant - *DIREN Limousin*
Jean-Pierre THIBAULT ou son représentant - *DIREN Poitou-Charentes*

Point info

Agenda

- Les Assises de l'Eau de Poitou-Charentes, 10 et 11 Octobre 2002 à Saintes. Renseignements au 05-49-55-77-10
- Les Assises "agriculture et territoires", les 16 et 17 Octobre, Centre Culturel Jean Moulin Limoges.
- Colloque annuel du Cercle Français de l'Eau sur le thème "Evaluer notre politique de l'eau à l'aube des VIII^{ièmes} programmes" jeudi 10 Octobre 2002, au Sénat

Les SAGE en France

- 107 SAGE sont engagés dont 22 sont en voie d'émergence
- 11 SAGE sont approuvés en juin 2002

Nouvelles relatif au projet de loi sur l'eau

Roselyne Bachelot, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, a annoncé en juillet l'abandon du projet de loi sur l'eau voté en première lecture par les députés au mois de janvier 2002. Le projet de loi sur l'eau devait transcrire en droit français la directive cadre européenne du 23 octobre 2000.

Pour mémoire, la directive demande d'élaborer un état des lieux et de définir des actions d'ici deux à trois ans afin d'obtenir "un bon état écologique" des eaux en 2015.

A découvrir sur Internet

- www.carteleau.org
- www.observatoire-environnement.org
- www.unesco.org/water
- www.johannesburgsummit.org/index.html
- www.sitesage.org

Contact

Claire-Lise HERAUD anime la Commission Locale de l'Eau depuis septembre 2001. Pour davantage d'information sur le SAGE, vous pouvez la contacter à la Région Limousin :

Direction de l'Aménagement Régional
Service Environnement
27 Bd de laCorderie
87 031 LIMOGES Cedex

Tél : 05-55-45-54-46 / Fax : 05-55-45-17-34
E-mail : cl-heraud@cr-limousin.fr

Photos : CRL - DAR